

# Livret de bienvenue

## 2026

**SMICTOM DE LA BIEVRE**  
**Site de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers**  
**113 Chemin des Carrières**  
**38260 PENOL - Tel : 04 74 53 82 30**



**Site certifié ISO 14001**



**Nos priorités : la sécurité et l'environnement**



# Consignes générales de sécurité – Conditions d'accès au site

## ISDND

Réception déchets des encombrants, des DIB  
8h-12h et 13h-15h30

## UTVDM

Réception des Ordures Ménagères  
8h -16h non-stop

## Installation de transit

Réception des Emballages et papiers  
8h-12h et 13h30-17h

## Plateforme Déchets Verts

Réception des déchets verts  
8h-12h et 13h-17h

***Merci de se présenter à l'accueil et de respecter les règles de sécurité du site***

### ► Interdictions de :

- Pénétrer sur le site en dehors des heures d'ouverture
- Fumer à l'intérieur du site (sauf sur les zones dédiées)
- Utiliser les matériels et engins des entreprises sans autorisation préalable
- Fouiller dans les produits présents sur le site



### ► Obligations de :

- Etablir avec les exploitants un plan de prévention et/ou un protocole de sécurité avant toute intervention
- Porter les équipements de protection individuelle appropriés



- Respecter la limitation de vitesse fixée à 20 km/h
- Respecter les règles de circulation du site



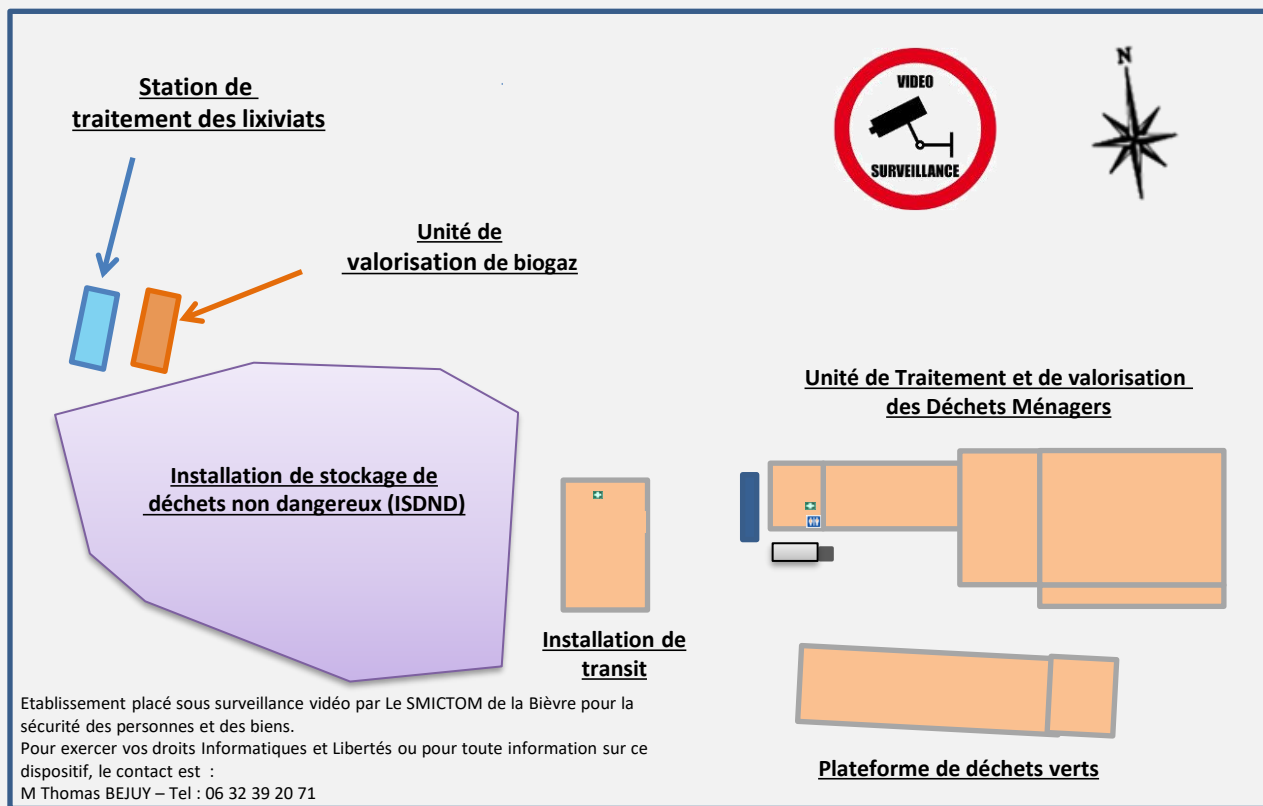
**En cas d'incident ou de problème, avertir immédiatement le responsable du site au 06 77 03 05 78**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'interdiction d'accès au site.

**La sécurité est l'affaire de tous!**

## Plan d'implantation des unités

- **L'Unité de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers (UTVDM)**
- **L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)** avec la station de traitement des lixiviats et l'unité de valorisation du biogaz
- **Installation de Transit** des emballages ménagers issus de la collecte sélective (IT)



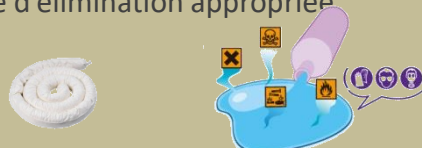
### Consignes en cas d'incendie

- . **Alertez et faites alerter les secours**
- . **Attaquez le feu avec les moyens appropriés si vous êtes formé**
- . **Mettez vous en sécurité**



### En cas de déversement accidentel

- . Informez le responsable du site
- . Récupérez les produits polluants avec des moyens adaptés (matériaux absorbants,...)
- . Les collecter pour traitement en filière d'élimination appropriée



## Politique environnementale

- 1 - Respecter les exigences légales et contractuelles**
- 2 - Mettre en œuvre des équipements et techniques innovants pour une gestion optimisée et raisonnée du site**
  - ⇒ *Projet d'une centrale solaire installée sur des casiers en post-exploitation,*
  - ⇒ *Privilégier des fournisseurs d'équipements engagés dans une démarche de réduction de leurs propres impacts (critères environnementaux dans les appels d'offres).*
- 3 - Améliorer en permanence les performances des équipements de tri et de valorisation des déchets.**
  - ⇒ *Etude sur la recherche des « petits aluminiums » à finaliser en 2028*
- 4 - Réduire les nuisances potentielles liées à l'exploitation du site**
  - ⇒ *Étendre la prévention des nuisances aux prestataires de transport (collecte et acheminement des déchets) : nuisances sonores, émissions des véhicules, déversements accidentels sur les voiries.*
  - ⇒ *Définir des exigences environnementales minimales pour les transporteurs dans les cahiers des charges*
- 5 - Privilégier la sobriété énergétique et le développement d'énergie renouvelable**
- 6 - Prévenir le risque incendie par la mise en œuvre de moyens adaptés**
  - ⇒ *Sensibiliser les apporteurs de déchets (collectivités, professionnels) au tri des déchets dangereux et des batteries lithium-ion, principale cause de départs de feu en centre de tri.*
- 7 - Préserver les ressources naturelles et la biodiversité**
  - ⇒ *Les prélèvements d'eau sont gérés par un plan de sobriété hydrique défini sur le site*
  - ⇒ *Des interventions régulières d'écologues permettent la mise en place de mesures appropriées pour la préservation des espèces présentes sur le site*
- 8 - Maintenir un rôle proactif du SMICTOM au niveau des actions nationales et régionales menées pour optimiser la gestion des déchets**
- 9 - Anticiper les dysfonctionnements liés à l'exploitation du site**

Le 11 juin 2026 à Penol

Le Président du SMICTOM  
Thierry COLLION



*Nous sommes tous concernés par cette démarche, dès lors agissons ensemble pour développer nos actions stratégiques territoriales*